



46^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Débat général

Intervention de S.E.M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

11/12 mars 2021

Madame la Présidente,

Lors de la présentation de son rapport oral, Madame la Haut-Commissaire a soulevé la situation des droits humains dans pas moins de 50 pays : beaucoup sont urgentes et méritent l'attention de ce Conseil.

Nous constatons que des violations du droit international humanitaire et la perpétration de crimes graves continuent. Les situations au **Haut-Karabakh**, au **Yémen**, au **Soudan du Sud** et en **Syrie** exigent toute notre vigilance.

Ma délégation est vivement préoccupée par les rapports crédibles de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité perpétrés dans la **région du Tigré en Ethiopie**, y compris par des troupes érythréennes. Le Bureau de la Haute-Commissaire et la Commission éthiopienne des droits de l'homme doivent impérativement obtenir un accès sans entraves aux zones en question afin de faire la lumière sur la situation.

Par ailleurs, les restrictions aux droits civils et politiques ainsi qu'aux libertés fondamentales imposées dans de nombreux pays se sont multipliées : nous avons pris note de l'avertissement lancé par la Haute-Commissaire à ce sujet qui nous concerne tous. Les **défenseurs et défenseuses des droits humains** doivent impérativement être protégés par les gouvernements et leur capacité d'action doit être préservée, dans toutes les régions du monde.

Je vous remercie de votre attention.